

**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**  
**Arrondissement de Fougères**  
**COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBULT**

**Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault**  
**Convocation régulière transmise à tous les membres le 20/04/2017**

**Séance du jeudi 27 avril 2017**

**Présidente de séance** : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

**Etaient présents:**

MC BOUCHER - S FOUGERES - C CHIQUERILLE - N PHILIPPEAUX - ML GALOPIN - N REBILLON - E OGER - E CHALOPIN - MP PATIN - MB CHEREL - P DONNINI - J LECRIVAIN - AF GASNIER - G DUBOIS -

**Excusés** : JB BOISMARTEL (pouvoir à S FOUGERES) - LP CHAUVIN (pouvoir à P Donnini) -

**Absentes** : C FRIGOULT, C GRIMAUT. S ROSSIGNOL

**Secrétaire de séance** : Catherine Chiquerille.

**Séance ouverte à 20h15**

---

**ORDRE DU JOUR :**

**VIE ASSOCIATIVE/CULTURE :**

- Subventions aux associations 2017,
- Résidence d'artistes Kisorod,
- Demande de subvention supports médiathèque,
- Achat de défibrillateurs,
- Mise en place d'un circuit géocaching sur la Commune.

**URBANISME**

- Informatique mairie : renouvellement des postes,
- Achat d'une armoire de maintien en température pour le restaurant scolaire,
- Achat matériel service technique (bétonnière, transpalette),
- Réfection de la toiture de la sacristie : approbation du devis,
- Travaux en régie : bardage de la salle pluriactivités, travaux d'accessibilité de l'église, ragréage du sol du hall de Bimélu, main courante de la salle des associations, traçages sur voirie.
- Réhabilitation du pont du « Vieux Moulin » : participation de moitié avec Le Ferré,
- Vente de modules de serre,
- Constitution du groupe de travail « réhabilitation centre bourg ».

**FINANCES**

- Décision budgétaire modificative.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Fougères Agglomération : participation au projet natation.

---

**1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30.03.2017.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2017.

1 / 15

## 2- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

La commission vie associative-culture a arrêté les subventions 2017 lors de sa séance du 13 avril comme suit :

Association	subvention 2015	subvention 2016	subvention 2017	commentaire
ACCA	711,00 €	682,50 €	669,00 €	450 + indemnité de 1,50€ par pièce soit 219 €
ADMR	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
UNC	200,00 €	250,00 €	1 000,00 €	drapeau soldats de France
AMICALE DU PERSONNEL DES ACACIAS DE ST GEORGES	100,00 €	0,00 €	100,00 €	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	600,00 €	700,00 €	800,00 €	
AMIS DE LA GROTTE (les)	250,00 €	250,00 €	500,00 €	achat tracteur tondeuse
APE ECOLE PUBLIQUE	700,00 €	700,00 €	700,00 €	
APEL ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	700,00 €	700,00 €	700,00 €	
ART FLORAL REINTEMBALTOIS	300,00 €	0,00 €	0,00 €	
Atelier Arts plastiques - ATELIERS VAGABONDS	975,00 €	825,00 €		pas d'atelier extra-scolaire en 2017
DANSE	700,00 €	800,00 €	800,00 €	si recrutement d'un prof
ASSG Volley	650,00 €	650,00 €	500,00 €	reverse la subv. si pas d'équipe
CENTRE ASSOCIATIF et SPORTIF ÉQUESTRE REINTEMBALTOIS	300,00 €	0,00 €		pas de demande
CLS Judo Louvigné-du-Désert et St-Georges de Rlt	1 200,00 €	1 300,00 €	1 200,00 €	
CINEMA - ASSOCIATION JULIEN MAUNOIR	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
CLUB DE L'ESPERANCE	300,00 €	320,00 €	320,00 €	AVEC SCRABBLE
COMITE DES FETES	4 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	bœuf grillé-fête musique juillet
CULTURE ET LOISIRS	0,00 €	0,00 €		pas de demande
FC LE BEUVRON	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	sous réserve d'1 équipe en septembre
FRATERNELLE (la)	1 200,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €	
MARCHEURS DU BEUVRON (les)	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
AUTREFOIS ST GEORGES	450,00 €	450,00 €	150,00 €	
REINTEMBALTOIS (les)	400,00 €	400,00 €	400,00 €	
UCIA		0,00 €		pas de demande
SPORTS ET LOISIRS les copains d'Albert	100,00 €	100,00 €	100,00 €	
UNION CYCLOTOURISME	400,00 €	400,00 €	400,00 €	
USEP	1 050,00 €	1 050,00 €	1 000,00 €	
LE LIVRE AUX 1000 ZÉBUS	100,00 €	100,00 €	250,00 €	
Association d'agriculture Cantonale	1 081,74 €	540,87 €	540,87 €	0,33 par habitant
MAISONS ET JARDINS FLEURIS DU CANTON	376,97 €	115,08 €	0,00 €	0,07 € par habitant

DE LOUVIGNE DU DESERT				
COMMUNES DU PATRIMOINE-CPRB	2 458,50 €	2 458,50 €	2 458,50 €	1,50 € par habitant
OFFICE CANTONAL CULTUREL	819,50 €	819,50 €	819,50 €	0,50 € par habitant
association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine	96,00 €	96,00 €	96,00 €	cotisation
Association des Maires d'Ille et Vilaine	637,17 €	639,21 €	641,15 €	cotisation 0,39 €/hab
ASS Nationale des Saint Georges de France	165,50 €	165,50 €	161,30 €	cotisation 0,10 € /habitant
Association Prévention Routière	200,00 €	200,00 €	200,00 €	interviennent dans les écoles
ARIC	519,00 €	519,00 €	532,00 €	adhésion
BRUDED			404,75 €	0,25 € par habitant Montant non connu en commission
Solidarité Paysans	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
CONB (Comité d'organisation normandie Bretagne)	52,00 €	52,00 €	50,00 €	
SMART-Pascale Gouazé			1 000,00 €	projet "ma vie dans une valise"
Kislorod- Morien Nolot			1 500,00 €	projet "rêver sa ville"
Soins palliatifs St James			100,00 €	
Un rêve un sourire			100,00 €	
Rêve de clown		100,00 €		un projet par an
Les restaurants du Cœur	100,00 €			un projet par an
<b>TOTAL</b>	<b>30 892,38 €</b>	<b>30 383,16 €</b>	<b>32 693,07 €</b>	

En ce qui concerne l'ADMR, suite aux questions posées lors de la commission vie associative du 13 avril :

Les animations pour « rompre l'isolement » existent depuis plusieurs années. Elles sont facturées aux personnes bénéficiaires (la facturation est identique, il n'y a pas de tarif selon le quotient familial - par exemple une séance de cinéma est facturée 5.50 € par personne).

La Fédération verse par an à l'ADMR un montant pour ces animations, selon le nombre de bénéficiaires APA (ce montant n'est pas reversé à la personne bénéficiaire APA, il est versé dans un « pot commun »).

S'il y a un « reste à payer », celui-ci est pris sur les fonds propres de l'association.

Pour les projets de Kislorod et de Pascale Gouazé : voir la question suivante.

**Délibération :** le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions 2017 aux associations.

### 3- RESIDENCE D'ARTISTES KISLOROD

Nelly Philippeaux a présenté lors de la commission vie associative de février les projets de la compagnie Kislorod (« rêver la ville ») et de Ninette-Pascale Gouazé (« ma vie dans une valise »).

- **Ma vie dans une valise.**

Pascale Gouazé, qui travaille sur un spectacle de vieille chanson française (« ma vie dans une valise ») en lien avec l'EHPAD et les classes de CM1-CM2 des deux écoles primaires.

Le devis de Pascale Gouazé est de 3 000 € (y compris les prises de photos des anciens de l'EHPAD pour une exposition). Il est demandé une participation de 1 000 € à la mairie de St-Georges.

budget Pascale Gouazé - Ninette - "la vie dans une valise"				
Dépenses		Recettes		% budget
ateliers chorale et décors	960,00 €	fondation crédit agricole	1 475,00 €	51,30%
frais de déplacement	688,00 €	EHPAD les acacias	200,00 €	6,95%
tirage photos et supports	455,00 €	APE école publique st G	200,00 €	6,95%
concert fête de juin	600,00 €	St-Georges-de-RLT	1 000,00 €	34,80%
frais de déplacement	172,00 €	(dont FNADT 571 €. Reste à charge 429 €)		
<b>budget total</b>	<b>2 875,00 €</b>		<b>2 875,00 €</b>	<b>100,00%</b>

➤ *La commission vie associative du 13 avril 2017 a donné un avis favorable à la participation de 1 000 € sur ce projet « ma vie dans une valise ».*

- **Rêver sa ville.**

La compagnie Kislrod, en résidence à Jovence, propose une intervention sur un lieu public « dégradé ». Le secteur du centre bourg, avec la rue de la fieffe (maisons inhabitées et délabrées nombreuses dans ce secteur, ancien bâtiment scolaire Le Bocage...) convient à ce propos.

Elle propose d'intervenir sur le regard qui est porté sur ce quartier, bâtiments et rues.

Les pistes de travail proposées : une micro-fiction de l'espace urbain (mise en scène de miniatures), création de communication visuelle pour la ville (carte, stickers..), création d'un spectacle sur la ville en mutation, avec un temps fort le 10 juin.

Le budget proposé est le suivant :

budget Kislrod "rêver sa ville" commission du 13.04.2017				
dépenses		recettes		% budget
fourniture	1 300,00 €	résidence mission CD35	7 390,00 €	60,13%
communication	350,00 €	OCCA	600,00 €	4,88%
salaire	8 660,00 €	C.C. Jovence	1 000,00 €	8,14%
édition	1 250,00 €	St-Georges-de-RLT	3 300,00 €	26,85%
défraiement	309,00 €	(dont FNADT 1 885 €. Reste à charge : 1 415 €)		
frais de réception	300,00 €			
amortissement 10%	121,00 €			
<b>Budget global</b>	<b>12 290,00 €</b>		<b>12 290,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Les projets des artistes en résidence sont financés par l'OCCA, le département, Jovence et la commune d'accueil.

Le coût de « rêver la ville » et de « ma vie dans une valise » peut être subventionné dans le cadre des animations AMI (revitalisation du centre bourg).

Une subvention FNADT est possible dans le cadre de l'AMI Centre Bourg à hauteur de 57,14% sur la part communale.

- *La commission vie associative du 13 avril 2017 a donné un avis favorable pour une participation finale de la commune de St-Georges (après déduction du FNADT) de 1 500 € sur ce projet « rêver sa ville ».*

- **La convention FNADT avec Louvigné du Désert.**

Une convention financière a été proposée à la commune de Louvigné-du-Désert qui a donné son accord.

La compagnie Kisorod porte le projet « rêver sa ville » et Ninette porte le projet « ma vie dans une valise » (avec l'assistance administrative de SmartFR-La Nouvelle Aventure, SARL coopérative).

La Commune de Louvigné-du-Desert participe financièrement au titre de la revitalisation centre bourg, et peut mobiliser les financements FNADT sur la partie à la charge de la commune de Saint-Georges-de-Reintembault.

Un titre de recettes sera émis pour la partie résiduelle par la commune de Louvigné-du-Désert.

La Commune de Saint-Georges-de-Reintembault s'engage à régler à la Commune de Louvigné-du-Désert la somme résiduelle :

- du projet « rêver sa ville » (subvention FNADT déduite), soit 3 300 € - 57.14% de FNADT (1885 €) = 1 415 €.
- du projet « ma vie dans une valise » (subvention FNADT déduite), soit 1 000 € - 57.14% de FNADT (571 €) = 429 €.

***Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à viser la convention FNADT avec la Commune de Louvigné-du-Désert, et s'engage à régler la somme de 1 415 € + 429 € = 1 844 €.***

#### **4- DEMANDE DE SUBVENTION SUPPORTS MEDIATHEQUE**

Le contrat départemental de territoire, en son volet 3, permet de déposer une demande de subvention pour les supports vidéos, audios de médiathèque, les jeux vidéos et les jeux traditionnels de ludothèque.

La demande de subvention, pour un montant maximum des achats, est à déposer avant le 30 avril 2017.

Selon les budgets votés le 30 mars 2017, les dépenses relatives à ce contrat sont les suivantes :

Objet de la dépense	Montant HT	Montant TTC
CD	462.60 €	555.12 €
DVD	2 500.00 €	3 000.00 €
Jeux ludothèque	2 083.33 €	2 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 045.93 €</b>	<b>6 055.12 €</b>

**Délibération** : Le conseil municipal sollicite à l'unanimité la subvention du conseil départemental à hauteur de 50% du HT, soit 2 523 €.

#### 5- ACHAT DE DEFIBRILLATEURS

Il est proposé au conseil municipal l'achat de 2 défibrillateurs, dont un sera fixe (boîte murale avec alarme) au terrain de foot ou dans le hall de la mairie, et l'autre mobile.

Les dépenses à réaliser sont les suivantes :

2 défibrillateurs X 1 395.00 € HT = 2 790.00 €  
1 boîte murale avec alarme HT = 199.00 €  
2 contrats de maintenance X 75 € HT = 75.00 €

Total HT : 3 139.00 €

Total TTC : 3 766.80 €.

2 heures de formation sont prévues dans le devis.

Prévision budgétaire : 3 800 €.

La commission vie associative du 13 avril 2017 a donné un avis favorable pour l'achat de 2 défibrillateurs.

**Délibération** : le conseil municipal vote à l'unanimité l'achat de 2 défibrillateurs.

#### 6- MISE EN PLACE D'UN CIRCUIT GEOCACHING SUR LA COMMUNE

L'office du Tourisme de Fougères Agglomération et le Comité Départemental du Tourisme ont présenté les circuits géocaching « des trésors de Bretagne ».

La commission vie associative du 13 avril 2017 a donné un avis favorable aux propositions de l'Office du Tourisme.

10 grands circuits sont répartis sur le territoire, englobant 30 petits circuits. Il est proposé à la commune d'englober le circuit sur Saint-Georges-de-Reintembault dans un plus grand circuit sur le Pays de Fougères. 2 caches de géocaching sont d'ores et déjà installées sur la commune.

Il sera intéressant de privilégier une version géocaching compatible avec une version papier.

Par ailleurs, l'Office du Tourisme propose l'installation d'un point d'accès Wifi gratuit, par l'installation d'une borne Wifi.

La borne nécessite l'installation d'un boîtier sécurisé (80 €) et d'un abonnement internet (10.90 € par mois).

L'accès doit être ouvert sur un créneau le plus large possible. Ou l'installer ? Cette question est à travailler en commission.

**Délibération** : le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition d'un circuit géocaching sur la commune mis en place par l'Office de Tourisme.

## 7- INFORMATIQUE MAIRIE : RENOUELEMENT DES POSTES

5 postes informatiques sont à changer en mairie (4 XP et 1 vista). Les devis ont été présentés en commission urbanisme du 6 avril 2017 :

informatique mairie 2017 en € HT					
sociétés	Iliane	iliane	micro C	OMR	Apogea
5 postes fixes	2 375,00 €	2 747,00 €	2 375,00 €	3 056,50 €	3 050,00 €
2 onduleurs	218,00 €	218,00 €	220,00 €	230,00 €	230,00 €
5 licences microsoft	1 550,00 €	1 550,00 €	1 675,00 €	1 718,50 €	1 649,84 €
instal. Et mise en réseau	920,00 €	920,00 €	1 080,00 €	1 550,00 €	700,00 €
Total HT	5 063,00 €	5 435,00 €	5 350,00 €	6 555,00 €	5 629,84 €
Total TTC	6 075,60 €	6 522,00 €	6 420,00 €	7 866,00 €	6 755,81 €
remise	-400,00 €	-400,00 €			
Total TTC	5 675,60 €	6 122,00 €	6 420,00 €	7 866,00 €	6 755,81 €

Sur la 2e colonne Iliane, 2 ordinateurs sont en 4 GO, et 3 ordinateurs sont en 8 GO (les 3 ordinateurs qui supportent la comptabilité ou le cadastre).

Les licences : 2 licences 2016 famille et PME, et 3 professionnel (+ d'applications, notamment publisher).

Prévision budgétaire : 6 522 € TTC.

*La commission urbanisme du 6 avril a retenu la proposition Iliane, avec une partie des ordinateurs en 8 GO. Toutefois, il est souhaité une recherche sur un meilleur prix d'achat des licences si possible.*

Nous avons pris rendez vous avec Jacques Chiquerille, et passé en revue les devis et les différentes possibilités :

- Un système d'exploitation en windows 10 est adapté, d'autant plus que les postes sont gardés plusieurs années (+ de 10 ans pour ceux qui sont changés cette année),
- Il serait plus judicieux de prendre tous les postes en 8 GO. En effet, les licences et autres applications prennent de la place, et un 4 GO peut rapidement être saturé.
- Il a été évoqué la solution SSD en place ou en sus d'un disque dur, sachant que le SSD est en 250 GO, et que le disque dur est en 1 TO. Iliane, interrogé, préconise 2 postes en 8 GO, et 3 postes en 4 GO+SSD.
- Les licences Microsoft doivent être prises auprès d'un fournisseur agréé Microsoft pour être sur de leur qualité, et pour être conforme à la loi.

7/15

- L'autre solution c'est de prendre les licences Libreoffice, solution de logiciels libres de droits. Word et Excel semblent compatibles, ainsi que power point. Publisher nécessite a priori la fusion de deux logiciels chez Libreoffice.
- Afin que les agents puissent retrouver facilement leurs fichiers et leurs manières de faire, une formation peut s'avérer nécessaire. Le CNFPT n'assure pas de formation sous Libreoffice : une formation payante de l'ensemble du personnel devra peut-être être sollicitée, ou la formation d'un agent « relais ». Un agent pourrait être chargé de mettre en place un plan de formation du personnel en interne et faire évoluer les pratiques.
- Si la solution libre-office ne s'avère pas applicable dans l'immédiat : il peut être proposé d'acheter un produit chez Microsoft, mais qu'un agent soit chargé de travailler les documents sous libre-office, et de mettre en place un plan de formation du personnel en interne.
- Passage de l'ADSL au VDSL : Un test a démontré que nous étions en ADSL 18 MO. Il y aurait possibilité (en changeant de live box) de passer en VDSL 30 MO. Renseignement va être pris auprès Orange. Une live box VDSL sera nécessaire, et peut être un changement d'abonnement à internet.

Concernant la reprise du matériel par HP :

Après renseignement, une campagne de reprise se termine au mois de mai 2017 pour les postes élite en 8 GO.

Nous pouvons prétendre à 4 X 200 € HT = 960 € TTC (2 reprises pour les achats de poste de l'an passé, et 2 reprises pour ceux de cette année).

Avec ces nouveaux éléments, voici les nouveaux devis :

sociétés	Iliane Solution 1	Iliane Solution 2
5 postes fixes	2 945,00 €	2 945,00 €
2 onduleurs	218,00 €	218,00 €
5 licences Microsoft	1 550,00 €	
instal. Et mise en réseau	920,00 €	920,00 €
Total HT	5 633,00 €	4 083,00 €
Total TTC	6 759,60 €	4 899,60 €
remise	-960,00 €	-960,00 €
Total TTC	5 799,60 €	3 939,60 €

Pour mémoire, la prévision budgétaire est de : 6 522 € TTC. (Nécessité de passer une décision modificative budgétaire de 238 € si la solution avec les licences Microsoft est retenue).

**Délibération** : le conseil municipal vote à l'unanimité l'achat informatique de la mairie auprès d'Iliane pour un montant HT de 4 083.00 € (4 899,60 € TTC). La question des licences sera revue lors de la prochaine séance de conseil municipal.



## 8- ACHAT D'UNE ARMOIRE DE MAINTIEN EN TEMPERATURE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Les repas du restaurant scolaire sont en liaison chaude avec le collège Julien Maunoir. La température des repas n'est pas suffisamment maintenue pour la durée des 2 services, même si elle reste conforme aux normes exigées.

Pour améliorer la température à laquelle les repas seront servis, une armoire de maintien en température de 17 niveaux est nécessaire. Un humidificateur n'est pas nécessaire, car les plats sont couverts. Les devis ont donc été faits sans cet équipement.

restaurant scolaire 2017 / Armoire de maintien en T°			
	Froid climat	Euroconfort	Froid cuisson
sans humidificateur			
HT	2748,26	2957,00	3355,56
TTC	3297,91	3548,40	4026,67

Prévision budgétaire : 3 500 € TTC.

*La commission urbanisme du 6 avril 2017 a donné un avis favorable à l'achat de l'armoire de maintien en température auprès de Froid Climat pour un montant TTC de 3 297.91 €.*

**Délibération** : le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'achat d'une armoire de maintien en température auprès de Froid Climat pour un montant TTC de 3 297.91 €.

## 9- ACHAT DE MATERIEL POUR LE SERVICE TECHNIQUE.

Le service technique a besoin d'une bétonnière, la leur étant HS. Le garage Hamard, par l'intermédiaire d'Espace Motoculture, a fait un devis à 753 € HT, soit 903.60 € TTC

Ce service a aussi besoin d'un transpalette. Le garage Hamard a fait un devis de 788 € HT, soit 945.60 € TTC.

Prévision budgétaire : 30 000 € TTC (tous véhicules, y compris une prévision de camion d'occasion).

*La commission urbanisme du 6 avril 2017 a donné un avis favorable à ces devis.*

**Délibération** : le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'achat de matériel pour le service technique : une bétonnière (903.60 € TTC) et un transpalette (945.60 € TTC).

## 9- REFECTIION DE LA TOITURE DE LA SACRISTIE : APPROBATION DU DEVIS

2 devis ont été présentés à la commission urbanisme du 6 avril 2017 pour la réfection de la toiture de la sacristie, ainsi que pour le remplacement des gouttières :

Devis Anthony Pichon : 14 578.33 € HT (17 494 € TTC).

Devis JY Pannier : 14 643.23 € HT.

*Prévision budgétaire : 14 500 € TTC.*

*Une modification du budget est nécessaire.*

*La commission urbanisme a donné un avis favorable pour ces travaux (devis de M.Pichon).*

***Délibération*** : le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la réfection de la toiture de la sacristie et choisit le devis Pichon.

## 10-TRAVAUX EN REGIE : BARDAGE DE LA SALLE PLURIACTIVITES, TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE L'EGLISE, RAGREAGE DU SOL DU HALL DE BIMELU, MAIN COURANTE DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS, TRAÇAGES SUR VOIRIE.

- bardage de la salle pluriactivités.

Un bardage sera fait sur 135 m<sup>2</sup> de façade. Il a été proposé lors de la commission urbanisme du 6 avril 2017 un bardage en pin de France, traité classe 3A, fongicide, insecticide et anti-termites, avec 2 couches de saturateur au parement. La finition saturée est garantie 10 ans.

Coût : 90 m<sup>2</sup> X 48 € du m<sup>2</sup> = 4 320 € HT.

Entre les fenêtres, il est proposé un stratifié.

Coût : 45 m<sup>2</sup> X 55 € du m<sup>2</sup> = 2 475 € HT.

Il est nécessaire de prévoir également les raccords de fenêtres (environ 1 000 € HT).

Un complément de la façade directement sur la salle des sports est proposé pour une meilleure intégration des bâtis. Il est proposé de le prévoir aussi en bardage bois : 2 500 € HT.

Total HT : 10 295 € - Total TTC = 12 354 € TTC.

Prévision budgétaire : 13 500 € TTC (avec la signalétique).

*La commission urbanisme a donné un avis favorable sur le bardage bois et stratifié sur l'ensemble de la façade.*

***Délibération*** : le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour ces travaux en régie de bardage de la salle pluriactivités.

- travaux d'accessibilité de l'église,

Les travaux d'accessibilité de l'église sont inscrits dans l'ADAP. La rampe actuelle n'étant pas aux normes accessibilité, une rampe est créée, une porte latérale changée, et une main courante est installée sur les escaliers de l'entrée principale.

Ces travaux sont en cours de chiffrage. Ils se situent entre 5 500 € et 6 000 € HT.

Le devis d'agrandissement de l'estrade est de 1 137.56 € HT (devis moins disant).

Total HT : 7 137.56 € HT - Total TTC : 8 565 €.

Prévision budgétaire : 8 500 € TTC

*La commission urbanisme du 6 avril 2017 a donné un avis favorable à ces travaux. (Une autorisation de travaux avec notice d'accessibilité doit être demandée avant travaux à la commission d'accessibilité).*

*Les travaux d'agrandissement de l'estrade seront faits par les bénévoles.*

**Délibération** : *le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour ces travaux en régie de l'accessibilité de l'église, et autorise le dépôt d'une autorisation de travaux avec notice accessibilité à la commission de sécurité.*

- ragréage du sol du hall de bimelu,

L'eau stagne sous le hall de Bimélu. Un ragréage du sol est nécessaire. Ces travaux nécessiteront une fermeture du service pendant une semaine. Les fournitures nécessaires pour ces travaux (du ciment et une couche de peinture) sont de 2 231.22 € HT, soit 2 677.46 € TTC.

Prévision budgétaire : 3 000 € TTC.

*La commission urbanisme du 6 avril 2017 a donné un avis favorable pour ces travaux, qui seront réalisés en automne. (ces travaux nécessitent une semaine de fermeture du service).*

*La commission vie associative du 13 avril a entériné la décision de la commission urbanisme, mais a souhaité néanmoins qu'il soit examiné la réalisation d'une saignée pour l'écoulement des eaux pluviales, en lieu de refaire tout le ragréage.*

*Le conseil municipal se prononce dans un premier temps pour la réalisation de saignées pour l'écoulement des eaux pluviales, en place du ragréage. Il est proposé au service technique de faire un essai en ce sens.*

- main courante de la salle des associations,

La salle des associations nécessite l'installation d'une main courante le long de la rampe d'accès. L'estimatif du matériel est à 400 € HT (soit 480 € TTC).

Prévision budgétaire : 1 000 € TTC.

*La commission urbanisme du 6 avril 2017 a donné un avis favorable pour ces travaux.*

**Délibération** : le conseil municipal se prononce pour ces travaux en régie : mise en place d'une main courante le long de la rampe de la salle des associations.

- traçages sur voirie

- ✓ Les passages cloutés :

Le service technique propose de réaliser ce traçage en enduit à froid Styrax blanc avec durcisseur (résine). Cet enduit est le double du prix de la peinture, mais tient 2 fois plus longtemps. Cela permet l'économiser le temps de pose. Par ailleurs, l'enduit dégage moins de vapeur irritante que la peinture, il est plus facile à poser. Il pourrait être refait tous les ans un quart des passages cloutés. Cette rotation sur 4 ans permettrait d'avoir toujours des passages cloutés bien marqués au sol.

Devis : 909.72 € HT (soit 1 091.66 € TTC).

*Pour répondre aux interrogations de la commission urbanisme : la résine tient bien et n'est pas glissante. Par ailleurs, la commission a recommandé d'attendre que les déviations soient terminées pour réaliser ces travaux.*

*Le conseil municipal souhaite qu'il soit vérifié que la fiche technique garantit la bonne tenue du produit.*

- ✓ des lignes jaunes :

Le devis de peinture et de pochoir (places handicapés) est de 937.25 € HT, soit 1 124.70 € TTC.

Prévision budgétaire : 5 000 € TTC (avec l'enrobé des bateaux).

*Les arrêtés ont été vérifiés par Pascal et Philippe Donnini. Ils peuvent être revus selon l'aménagement du bourg. La commission a donné un avis favorable sur ces travaux.*

**Délibération** : le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour ces travaux en régie : traçage de lignes jaunes, et traçage de passages cloutés là où c'est nécessaire et où le trafic des déviations ne provoque pas d'altération sur ces traçages.

## 11-REHABILITATION DU PONT DU « VIEUX MOULIN » : PARTICIPATION DE MOITIE AVEC LE FERRE

Monsieur Pautrel fait part par courrier du 24 mars d'un devis de réparation du pont du vieux moulin (pont en bois mitoyen St-Georges - Le Ferré).

Le devis de montage du pont est d'un montant de 2 077.30 € HT (2 492.76 € TTC).

Il demande si la commune de St-Georges peut participer de moitié avec la commune de Le Ferré au montage du pont.

Quant au démontage, celui-ci pourrait se faire en régie, les services techniques des 2 communes pourraient collaborer pour ces travaux.

*La commission urbanisme du 6 avril 2017 a donné un avis favorable à la prise en charge de la moitié du devis, et au démontage en commun du pont par les services techniques des deux communes.*

**Délibération :** *le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la proposition de la commune de Le Ferré : prise en charge de la moitié du devis, soit 1 246.38 € TTC à la charge de Saint-georges-de-Reintembault, et démontage en commun du pont par les services techniques des deux communes.*

## 12-VENTE DE MODULES DE SERRE

Théophile Lemonnier et Christophe Legal demandent s'il est possible d'avoir des modules de serre restant. La commune a acheté la serre d'occasion d'environ 300 m2 au prix de 400 €.

*La commission urbanisme a donné un avis favorable pour une vente à 50 € le module.*

**Délibération :** *le conseil municipal autorise à l'unanimité la vente des modules de serres restant, à raison de 50 € le module.*

## 13-CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL « REHABILITATION CENTRE BOURG ».

L'an passé, les conseillers municipaux avait été invité à participer à une réflexion sur la notion de réhabilitation du centre-bourg, dans la dynamique de la démarche AMI communautaire. Le projet de revitalisation est un projet transversal incluant l'habitat, les services marchands et non marchands, l'aménagement urbain (traversée de centre-bourg/espace public) et l'identité territoriale par le biais notamment de l'animation.

Un secteur formant un triangle allant de rue de la Fieffe et intégrant la salle des Ajoncs d'Or, la rue de l'Epine et la rue Maréchal Leclerc a été identifié comme prioritaire à revitaliser lors de la séance du 20 février 2017. Le conseil municipal a retenu cette partie d'espace communal pour travailler à sa revitalisation avec les différents intervenants déjà repérés : SOLIHA, RENOBATYS, INERMIS, P GOUAZE, KISLOROD.

Inermis, dans son étude portant sur les secteurs 4 (Collège Julien Maunoir) et 5 (Ajoncs d'Or) a estimé l'aménagement urbain respectivement à 72 798 € HT et 125 970 € HT, soit un total

de 198 768 € HT. Une subvention de 39 800 € HT pourrait être accordée dans le cadre d'une subvention FST (Département).

Il est proposé au Conseil Municipal de constituer une commission afin de revenir vers les différents opérateurs pour revoir les priorités et le chiffrage de ce secteur. Les thématiques abordées étant transversales à plusieurs commissions.

**Délibération :** *les conseillers municipaux qui le souhaitent sont invités à constituer un groupe de travail « réhabilitation centre bourg ». La réunion est fixée au mercredi 3 mai à 20h15.*

#### 14-DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE.

objet	prévision	besoin	DM	Article de la recette
Travaux sacristie église	14 500 €	17 500 €	+ 3000 €	DSR - 74121

La DSR (dotation de solidarité rurale) sera de 179 651€ en 2017 (prévision budgétaire : 150 000 €).

**Délibération :** *le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative budgétaire n°1.*

#### 15- QUESTIONS DIVERSES.

- **Piscine projet natation de Fougères Agglomération.**

Fougères Agglomération a proposé aux écoles du territoire de prendre part à leur projet natation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, à savoir des cycles de 10 séances par an du CP au CM2 à la piscine Aquatis de Fougères.

Les deux écoles primaires de St-Georges se sont prononcées favorablement pour rentrer dans ce projet natation.

Le transport est organisé et pris en charge par Fougères Agglomération. Il reste à charge des communes (pour les écoles publiques) et des OGEC (pour les écoles privées) un forfait de 700 € par cycle de 10 séances et par classe, soit pour l'école de l'être 2 800 € par an (4 classes).

La dépense 2016 a été de 2 368 € (soit 1 177 € pour le transport et 1 191 € pour les séances de piscine).

**Délibération :** *le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité pour la prise en charge du forfait de 700 € par cycle de 10 séances et par classe pour l'école de l'être (et la prise en compte de ce montant dans la dotation de fonctionnement du RPI).*

- **POSTE CAE administratif :**

Un poste en CAE a été créé par le conseil municipal en sa séance du 20 février 2017. L'agent, en poste 20 heures par semaine, aura en charge, outre une aide à l'accueil des services de la mairie, les dossiers d'urbanisme (cessions de chemins).

La Commune va conventionner avec Pôle Emploi pour un remboursement du salaire à hauteur de 70%.

Céline REY prendra son poste le 2 mai.

- **Destruction des nids de frelons asiatiques :**

La destruction des nids de frelons asiatiques est désormais prise en charge par Fougères Agglomération.

Les référents pour la commune de Saint-Georges-de-Reintembault sont : Catherine Chiquerille et Pascal Herbel.

La procédure est la suivante : l'habitant prend contact avec la mairie.

Le référent de la commune ira vérifier sur place si le nid est bien un nid de frelons asiatiques. Si oui, la mairie appellera le FGDON, qui fera appel à une entreprise agréée.

La facturation de la destruction du nid de frelon asiatique sera entièrement prise en charge par Fougères Agglomération.

- **Commission urbanisme.**

Afin de déterminer sur le terrain quels sont les curages qui devront être faits en 2017, rendez vous est pris samedi 29 avril à 10h30.

- **Commission enfance :**

La prochaine commission enfance sera le mardi 16 mai à 20h15.